

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3754 - MERCREDI 3 JUIN 2020

JUSTICE

La nomination du gouvernement Ilunkamba attaquée devant la Cour

Après constat de non-conformité à la Constitution des ordonnances nommant le Premier ministre et tous les membres du gouvernement, Me Affiss Mazu Mabumbu dit attendre de la Haute Cour l'annulation des dites ordonnances fondées, selon lui, sur l'accord privé Front commun pour le Congo - Cap pour le changement. Cet accord, dit-il, « n'engage en rien la République et ne supprime pas non plus les dispositions constitutionnelles ».

Pour le requérant, les ordonnances susdites ont violé la Constitution en ses articles 78 et 79. De ce fait, le juriste veut voir le président de la République respecter la procédure en nommant un informateur et procéder comme de droit.

Page 5



Félix-Antoine Tshisekedi saluant Sylvestre Ilunkamba DR

COVID-19

La RDC enregistre une baisse de mortalité de 2,3%



Le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, visitant les malades du covid-19 à Kinshasa

En dépit de l'augmentation des cas testés positifs à la covid-19, la RDC enregistre une baisse de taux de mortalité en dessous de 2,3%. Au cours d'une conférence de presse qu'il a animée le lundi 1er juin à Kinshasa sur l'évolution de la situation épidémiologique de cette pandémie en RDC, le ministre de la Santé, le Dr Eteni Longondo, a indiqué que le pays assiste à ce jour à une baisse im-

portante de mortalité passant de 10,5% à 2,3%. Cette performance est consécutive, selon lui, à l'appui que le gouvernement a apporté au secrétariat technique de la riposte à la Covid-19. Le ministre de la Santé est aussi revenu, au cours de cet échange avec les médias, sur les efforts que déploie le gouvernement dans les différentes activités de la riposte.

Page 4

EQUATEUR

Onzième épidémie d'Ebola déclarée à Mbandaka

Selon un communiqué de l'Unicef, le gouvernement a confirmé la mort de cinq personnes dont une jeune fille âgée de quinze ans à la suite de la maladie à virus Ebola à Mbandaka dans la province de l'Équateur. Les décès ont eu lieu entre le 18 et le 30 mai, mais n'ont été confirmés que le 31 mai comme étant liés à Ebola.

Au moment où le pays s'active à éradiquer la dixième épidémie d'Ebola dans les provinces de l'est du pays depuis plus de deux ans, la province de l'Équateur, précisément la ville de Mbandaka, vient de rapporter la onzième épidémie.

Page 4



Un centre de traitement Ebola à Beni

DROITS DE L'HOMME

Le BCNDH note une hausse inquiétante des cas de violations

Page x

ÉDITORIAL

Image

Le moins que l'on puisse dire concernant l'assassinat du citoyen afro-américain George Floyd par un policier à Minneapolis, dans l'Etat du Minnesota, est qu'il projette des Etats-Unis une image détestable : détestable parce qu'il prouve que le racisme demeure bien présent dans la société américaine, détestable parce qu'il confirme le peu d'attention que le président Donald Trump porte à ce problème, détestable parce qu'il témoigne d'une instabilité interne pour le moins inquiétante d'une des plus puissantes nations de ce temps.

Alors que les cartes sont rebattues sur la table du poker stratégique mondial avec l'irrésistible montée en puissance de la Chine, la distanciation de la Russie par rapport aux Etats-Unis, l'affaiblissement de l'Union Européenne, l'aggravation des tensions au Proche et au Moyen-Orient, le fait de voir la Maison-Blanche assiégée par des manifestants antiracistes aussi nombreux que déterminés dégrade au sens propre du terme l'image d'un Etat fort, stable, libéral, ouvert, démocratique que les prédécesseurs de Donald Trump avaient réussi à imposer tout au long des quatre-vingt dernières années. Il nous ramène loin, très loin en arrière lorsque les Etats américains du Nord et du Sud s'affrontèrent les armes à la main, de 1861 à 1865, avant de s'unir pour créer les Etats-Unis.

Certes l'Histoire ne se répètera sûrement pas et l'on peut être certain que le peuple américain parviendra à résoudre le problème auquel il se trouve présentement confronté. Mais ce que les dirigeants présents et à venir des Etats-Unis doivent comprendre c'est qu'ils vont devoir s'employer à restaurer leur image, chez eux bien sûr mais aussi et surtout au-delà de leurs frontières, en Afrique noire notamment qui ressent le drame de Minneapolis comme une blessure personnelle, une atteinte insupportable portée à l'égalité et à la liberté des hommes dans le monde moderne.

Le prix diplomatique, stratégique, de la dérive à laquelle nous assistons au sein de la plus puissante démocratie du globe risque d'être beaucoup plus élevé que les Américains eux-mêmes l'imaginent aujourd'hui. D'où cette idée simple selon laquelle les plus hautes autorités de l'Etat fédéral doivent dès maintenant s'employer à démontrer de mille et une façons qu'elles mettront un terme définitif au racisme, au suprémacisme qui a provoqué le drame de Minneapolis.

Le Courier de Kinshasa

DÉCÈS DU JUGE RAPHAËL YANYI

Le rapport d'autopsie révèle un empoisonnement

L'équipe médicale doit cependant identifier la substance ayant occasionné le décès du président du tribunal de grande instance de Kinshasa, celui-là même qui avait la charge de l'affaire Vital Kamerhe et consort.



Juge Raphaël Yanyi/DR

Les médecins, qui ont pratiqué l'autopsie de la dépouille du juge Raphaël Yanyi à la demande du tribunal, ont finalement établi leur rapport, lequel a été déposé au bureau du procureur de la République près du parquet de Kinshasa-Gombe. D'après radio okapi qui a eu accès audit rapport, l'illustre disparu ne serait pas décédé d'une mort naturelle, mais bien d'empoisonnement. Le rapport d'autopsie, à en croire la même source, est sans ambages à ce sujet. Il en découle que le juge président du Tribunal ayant en charge le dossier 100 jours, mettant en cause Vital Kamerhe et ses co-accusés soupçonnés

de détournement des fonds publics, aurait avalé ou aspiré une substance toxique. Il appartient maintenant aux toxicologues de déterminer la nature du poison qui a mis fin à ses jours. Entre-temps, une contre-expertise internationale est envisagée pour confirmer ce premier test. Puis, viendra le tour des criminologues d'analyser minutieusement les faits et gestes posés par le disparu lors de la dernière audience du procès, celle du 25 mai. Là-dessus, d'aucuns spéculent d'ores et déjà sur le port, par le juge, du masque lui apporté en début du procès par un quidam sur insistance de la défense. Celle-

ci avait invité le juge dont la voix était, selon elle, quasi inaudible, à se débarrasser de son masque en plastique pour arborer celui en tissu léger. Ce qui a été fait. Une piste qu'entendent néanmoins exploiter les enquêteurs dans leur quête de la vérité sur les circonstances réelles du décès du juge Raphaël Yanyi. Pendant ce temps, le Comité laïc de coordination propose, aux instances dirigeantes, de décorer le juge président Raphaël Yanyi, mort au front de la lutte contre la corruption, de la médaille de l'Ordre des héros nationaux Kabila-Lumumba pour honorer sa mémoire.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Romique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdí, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

JUSTICE INTERNATIONALE

La RDC prête à honorer ses créances

Le ministre de la Justice et Garde des sceaux a été chargé de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour assurer une meilleure défense des intérêts de la République relatifs à tous ces dossiers qui remontent à plusieurs années.

La République démocratique du Congo (RDC) est, de plus en plus, condamnée par défaut au paiement des fortes sommes d'argent au niveau des instances judiciaires et des chambres arbitrales internationales. Tel est le triste constat fait par le chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi, lors de la 33^e réunion du Conseil des ministres tenue, par vidéoconférence, le 29 mai. Une situation qu'il a jugée inadmissible alors que le pays avait la latitude de l'éviter. Aussi, pour défendre les intérêts de la République vis-à-vis des firmes telles que Exim-

bank China et DIG Oil, le vice-Premier ministre, ministre de la justice et Garde des sceaux, a-t-il été chargé de prendre langue avec les sociétés envers lesquelles le pays est redevable. Ces négociations devront éventuellement conduire à des arrangements à l'amiable pouvant consister à l'effacement pur et simple des créances mises à charge de la République.

Au cours de ce Conseil des ministres, il a également été évoqué la perspective d'une réouverture des restaurants, bars et autres espaces dans le souci d'atténuer l'impact de la Co-

vid-19. Il a néanmoins été convenu que cette question fasse l'objet d'une étude approfondie par le gouvernement pour concilier les exigences de la lutte contre la propagation de la pandémie et la reprise progressive des activités économiques.

A propos de la pandémie du coronavirus qui a atteint, au plan national, 2545 cas confirmés, soixant-huit décès et 365 cas de guérison entre le 10 mars et le 25 mai, le ministre de la Santé, le Dr Eteni Longondo, a déploré la multiplication malheureuse des incidents contre les équipes de la riposte à Kinshasa avant d'annoncer le lancement de dépistage de masse déjà effectif au stade des Martyrs. Dans la foulée, il a annoncé

une dotation des équipes de riposte en matériel et équipements par la Banque mondiale à hauteur de 2 millions de dollars américains, ainsi qu'une donation en médicaments par le gouvernement indien.

Cependant, eu égard aux nombreuses préoccupations soulevées par le Conseil en rapport avec la gestion de la pandémie, le Conseil a engagé le ministre de la santé ainsi que les ministres sectoriels à approfondir chacune d'elles en vue de trouver des mesures idoines. Ces préoccupations touchent, entre autres, à l'efficacité de l'Artémisia, à la décentralisation des laboratoires spécialisés au plan national, à l'évaluation des mesures

de la gratuité de l'eau et du courant électrique, à la reprise des cours dans les provinces non contaminées et celle des seules classes terminales dans les provinces affectées, etc.

Concernant particulièrement la réouverture des écoles, il a été indiqué que le chef de l'Etat présidera très prochainement une réunion avec les ministres sectoriels, les experts et les acteurs impliqués à cette fin. Toujours en rapport avec la gestion de la pandémie, le Conseil a annoncé la mise en place d'une stratégie de communication de proximité, ainsi qu'une affectation financière aux provinces pour leur permettre de faire directement face à la riposte.

Alain Diasso

COVID-19

Kwango, une nouvelle province affectée par la pandémie

La huitième province du pays, Kwango, à être affectée ce dimanche 31 par la covid-19



Hopital de Kwango/DR

La province vient d'enregistrer son tout premier cas. Il s'agit d'une fille de douze ans avec une notion de séjour à Kinshasa ces deux dernières semaines. Elle a été détectée au triage de l'Hôpital général de référence de Kenge. Ceci porte le nombre de provinces touchées par la pandémie au coronavirus à huit. Depuis le début de l'épidémie déclarée le 10 mars 2020, le cumul des cas est de trois mille cent quatre-vingt-quinze, dont trois mille cent quatre-vingt-quatorze cas confirmés et un cas probable. Le nombre de décès est de soixante-douze décès dont soixante-onze confirmés et un cas probable.

A la date du dimanche 31 mai, le secrétariat technique du comité multisectoriel de la riposte indique que quatre cent cinquante-quatre personnes ont été guéries. Deux mille cent soixante-neuf patients sont en bonne évolution. Par contre neuf cent quatre-vingt-six cas suspects sont en cours d'investigation. Il est à noter que cent quarante-six nouveaux cas ont été déclarés confirmés, dont cent trente-cinq à Kinshasa, dix dans le Haut-Katanga et un au Kwango. Parmi les huit provinces infectées, Kinshasa a rapporté plus de cas depuis le début de la pandémie. Elle a deux mille huit cent quatre-vingt-seize cas.

Blandine Lusimana

AFFAIRE FLORIBERT CHEBEYA

Maïck Lukadi exhorte à la réouverture du procès

Dix ans après ce double assassinat, le président de l'ONG Assistance aux personnes vulnérables et enfants du Congo pense que la réouverture de ce procès permettra de connaître la vérité sur cette affaire et condamner les coupables.

Dix ans après l'assassinat du défenseur des droits de l'homme et directeur exécutif de la Voix des sans-voix pour les droits de l'homme, Floribert Chebeya, et son chauffeur et membre de cette ONG, Fidèle Bazana, le président de l'ONG Assistance aux personnes vulnérables et enfants du Congo (APVEC-ONGDH), Maïck Lukadi, exige de l'Etat congolais, la réouverture de ce procès. Dans un point de presse tenu le 1er juin à Kinshasa, Maïck Lukadi, qui s'est associé à d'autres activistes des droits de l'homme, se convainc que la réouverture de ce procès permettra que la vérité sur ce double assassinat soit connue et que les coupables subissent la rigueur de la loi.

Violations des droits de l'homme pendant la période de l'état d'urgence

Le président de l'APVEC-ONGDH a profité de cette rencontre avec la presse pour dénoncer les violations des droits de l'homme pendant la période de l'état d'urgence sanitaire due à la pandémie du coronavirus. Maïck Lukadi a, en effet, fait constater que le monitoring réalisé par son organisation sur le terrain pendant la période d'état d'urgence à Kinshasa a relevé certaines mauvaises pratiques et violations des droits de l'homme commis par les éléments des

forces de l'ordre commis dans les opérations liées à cette dite période. « Nous assistons à une série de spectacles très déplorables et décevants, qui sont contraires au respect des droits de l'homme. Toutes ces violations sont commises par les agents de l'Etat », a-t-il affirmé.

Selon le président de l'APVEC-ONGDH, ces agents de l'Etat ont transformé des mesures des restrictions liées à la pandémie du coronavirus en tracasseries de la population. A en croire Maïck Lukadi, des cas de violations des droits de l'homme répertoriés en infra sont notamment les droits à la vie, à la santé, à la liberté et à la sécurité de la personne, ainsi que les droits à l'intégrité physique, à la propriété, etc. Il en appelle ainsi aux responsables de ces services et aux gouvernements national et provinciaux en vue d'appeler à l'ordre ces services et les contraindre au respect des droits de l'homme. « Je profite de cette occasion pour exhorter nos compatriotes congolais au respect strict de mesures barrières mais également à la préservation des droits de l'homme, surtout en cette période liée à l'état d'urgence », a insisté Maïck Lukadi. Je demande, a-t-il poursui-



Le président de l'Apvec-Ongdh

vi, à l'Etat congolais de veiller et à assurer la promotion et la protection des droits de l'homme à ses citoyens et à chaque instant. Le président de l'APVEC-ONGDH était accompagné, lors de ce rendez-vous avec la presse, de certains de ses collègues et membres du comité directeur de son organisation dont l'inspecteur général Charles Mukundi, le pasteur Michel Béni Beya, et le chargé d'éthique Tshiasuma Mbuyi Lukoji. Il est rappelé que les deux défenseurs des droits de l'homme ont été assassinés en 2010 dans les locaux de la police nationale congolaise. Dans le cadre du procès organisé, certains policiers dont le colonel Mukalay ont été condamnés mais les proches de deux victimes estiment que le principal accusé dans cette affaire, le général John Numbi, avait échappé aux poursuites.

Lucien Dianzenza

COVID-19

La RDC enregistre une baisse de mortalité de 2,3%

Au cours d'une conférence de presse qu'il a animée le 1er juin à Kinshasa sur l'évolution de la situation épidémiologique de la pandémie à la Covid-19 en RDC, le ministre de la Santé, le Dr Eteni Longondo, a indiqué que le pays assiste à ce jour à une baisse importante de mortalité passant de 10,5% à 2,3%.



Le ministre de la santé, Dr Eteni Longondo

En dépit de l'augmentation des cas testés positifs à la covid-19, la République démocratique du Congo (RDC) enregistre une baisse de taux de mortalité en dessous de 2,3%. Cette performance est réalisée, selon le Dr Eteni Longondo, grâce à l'appui que le gouvernement a apporté au secrétariat technique de la riposte à la Covid-19. Le ministre de la Santé est aussi revenu, au cours de cet échange avec les médias, sur les efforts que déploie le gouvernement dans les différentes activités de la riposte, dont la prise en charge du traitement de tous les malades de covid-19, y compris les frais funéraires en cas de décès. Le ministre a aussi évoqué des moyens financiers que le gouvernement vient de trouver pour appuyer le ministère de la Santé dans la communication de proximité à Kinshasa et à travers toute l'étendue du territoire national. «Le gouvernement et

ses partenaires ont mis à la disposition des structures de prise en charge à Kinshasa et dans les provinces des médicaments, des équipements de protection du personnel et de détection de covid-19, des respirateurs et des matériels roulants tels que des ambulances, véhicules, motos», a expliqué le patron de la santé qui a, par ailleurs, déploré la diffusion des informations erronées autour de la covid-19, particulièrement à travers les réseaux sociaux, qui combattent tous les efforts du gouvernement congolais dans la lutte contre cette pandémie qui sévit en RDC depuis le 10 mars 2020. Notons que la rencontre avec les journalistes a permis au ministre de la santé d'élucider toutes les zones d'ombre et d'éclairer la lanterne de la population congolaise sur toutes les activités liées à la riposte à la Covid-19 en RDC.

Blandine Lusimana

SANTÉ

La onzième épidémie d'Ebola à Mbandaka

Au moment où le pays s'active pour éradiquer la dixième épidémie d'Ebola dans les provinces de l'est du pays depuis plus de deux ans, la province de l'Équateur, précisément la ville de Mbandaka, rapporte la onzième épidémie.



La vaccination contre Ebola

Selon un communiqué de l'Unicef, le gouvernement a confirmé la mort de cinq personnes dont une jeune fille âgée de 15 ans à la suite de la maladie à virus Ebola à Mbandaka dans la province de l'Équateur. Les décès ont eu lieu entre le 18 et le 30 mai mais n'ont été confirmés que le 31 mai comme étant liés à l'Ebola. La même source a souligné que quatre autres personnes, les contacts du défunt, ont contracté le virus, y compris l'enfant d'un des cas décédés. Tous les contacts sont traités dans une unité d'isolement à l'hôpital Wangata de Mbandaka. Dans la réponse contre

cette maladie, le représentant de l'Unicef en RDC, Edouard Beigbeder, a déclaré que son institution travaille au côté du gouvernement et de tous les partenaires en fournissant des équipements essentiels, en déployant des mobilisateurs communautaires, en fournissant des services d'eau, d'hygiène et assainissement, en soutenant les orphelins et les autres enfants affectés. «Dans l'épidémie actuelle dans l'est de la RDC, proportionnellement, plus d'enfants sont touchés par rapport aux épidémies précédentes d'Ebola. Nous devons donc nous assurer que la prévention de l'in-

fection chez les enfants soit au centre de la réponse en Équateur», a-t-il fait remarquer.

Dores et déjà, l'agence onusienne compte déployer trente-six personnes pour travailler avec les partenaires gouvernementaux, les communautés, les psychologues, les travailleurs psychosociaux et les organisations non gouvernementales pour aider les personnes infectées et affectées par le virus Ebola et pour sensibiliser les communautés aux bonnes pratiques d'hygiène et de comportement afin de prévenir la propagation de la maladie.

B.L.

DISPARITION

Lugi Gizenga a tiré sa révérence

La nouvelle du décès du secrétaire général du Palu est tombée comme une foudre tard dans la nuit du lundi.

Le secrétaire général et chef du Parti lumumbiste unifié (Palu), Lugi Gizenga, par intérim est décédé, le lundi 1er juin, à la clinique Ngaliema dans la ville de Kinshasa. La cause de sa mort n'est pas révélée. Son décès intervient alors qu'il préparait l'organisation du 2e congrès ordinaire de refondation afin de donner un nouveau départ au Palu.

Lugi Gizenga avait succédé à son père Antoine Gizenga à la tête du Palu en mars



Lugi Gizenga

2019 à la suite d'une décision du bureau politique de son parti. Il est l'aîné des trois fils du patriarche An-

toine Gizenga dont Lumumba Gizenga et Dorothee Gizenga. Il est originaire de Gungu dans l'ex-Bandundu en République démocratique du Congo.

Né le 21 septembre 1965 à Kinshasa, Lugi a été conseiller chargé des investissements et partenariats au ministère des Mines de RDC jusqu'en octobre 2015. Il a occupé le poste de secrétaire permanent et porte-parole du Palu entre octobre 2015 et mars 2018 puis entre juin 2018 et mars 2019. Il était marié à Marie Ntumba et père de trois enfants.

Jules Tambwe Itagali

COVID-19

Cent douze cas testés positifs à Kinshasa

La ville de Kinshasa demeure toujours le foyer de la pandémie de la covid-19 en RDC. Elle est la seule province qui enregistre tous les jours plus de cas que les autres provinces du pays.

Cent douze cas ont été déclarés, le 1er juin, positifs à la covid-19. Le cumul de cas confirmés pour la ville de Kinshasa est de trois mille huit sur un total de trois mille trois cent vingt-six cas pour les huit provinces du pays touchées par cette maladie. Le nombre de décès est de soixante-douze. Quatre cent quatre-vingt-deux malades ont été guéris. Le nombre de cas suspects en cours d'investigation est de cinq cent quatre-vingt-quatre. Deux mille trois cents personnes sont en bonne évolution.

Le total de nombre de cas confirmés le 1er juin était de cent trente et un nouveaux cas confirmés, dont cent douze à Kinshasa, treize au Sud-Kivu, cinq au Nord-Kivu et un au Kongo central. Le

nombre de provinces touchées par cette pandémie est de huit. Kinshasa passe en tête avec trois mille huit cas positifs suivie du Kongo central avec cent quatre-vingt-dix cas, Nord-Kivu quarante-huit cas, Sud-Kivu quarante et un, Haut-Katanga trente-trois, Ituri deux, Kwilu deux et Kwango un.

Sur le terrain, l'observance des mesures barrières reste de mise pour endiguer cette pandémie. Il est recommandé à la population de porter le masque en public, de se laver régulièrement les mains avec du savon ou utiliser une solution hydroalcoolique, de tousser dans le pli du bras, de respecter la distanciation physique d'un mètre.

B.L.

JUSTICE

La nomination du gouvernement Ilunkamba attaquée devant la Cour constitutionnelle

Dans une requête introduite le 1er juin au greffe de la Cour constitutionnelle, l'avocat au barreau de Kwilu, Me Affiss Mazu Mabumbu, attaque les ordonnances nommant le Premier ministre et tous les membres du gouvernement pour inconstitutionnalité. Il dit attendre de la haute cour leur annulation pour non-conformité à la Constitution.

Pour Me Affiss Mazu Mabumbu, les ordonnances portant nomination du premier ministre et les autres membres du gouvernement prises respectivement le 20 mai et le 26 août 2019 et publiées dans le Journal officiel ont violé la constitution de la République, notamment ses articles 78 et 79. S'appuyant sur les articles 160 et 162 de la même constitution, Mazu Makumbu Affis exhorte la Cour constitutionnelle à constater une violation de la procédure en la matière. Après ce constat de non-conformité de ces ordonnances à la constitution, ce juriste dit attendre de la haute cour d'annuler lesdites ordonnances, car elles sont fondées sur l'accord privé Front commun pour le Congo (FCC) -Cap pour le changement (Cach). Me Affiss Mazu Makumbu fait, par ailleurs, constater que cet accord entre ces deux regroupements politiques « n'engage en rien la République et ne supplante pas non plus les dispositions constitutionnelles ». Le juriste attend également de cette cour d'ordonner au chef de l'Etat, « sans atermoiement aucun, de procéder comme de droit pour mettre en place un gouvernement

dans le strict respect de la Constitution ». Me Affiss Mazu Makumbu veut voir le président de la République nommer un informateur et procéder comme de droit. Il est, en effet, rappelé que la procédure de la nomination de Sylvestre Ilunkamba avait été, en son temps, critiquée par les analystes tant nationaux qu'internationaux. Pour ces derniers, le président de la République, Félix Tshisekedi, devrait, dans la procédure de la mise en place de son premier gouvernement, nommer un informateur qui aurait pour tâche de consulter les politiciens afin de déceler la majorité au sein du Parlement d'où sortirait le Premier ministre et formateur du gouvernement à nommer par le chef de l'Etat. Les tenants de cette thèse ont appuyé leur argumentaire par une jurisprudence puisée dans la pratique nationale où l'ancien chef de l'Etat, Joseph Kabila, qui avait une majorité incontestable au Parlement, avait nommé un de ses proches et doyen de la politique congolaise, Charles Mwando Nsimba, informateur, en vue des consultations pour faciliter la nomination du Premier ministre et la formation du



Félix-Antoine Tshisekedi saluant Sylvestre Ilunkamba DR

gouvernement. De la polémique née de cette situation, le FCC, qui était en alliance avec le Cach, avait soutenu que la majorité était perceptible au sein du Parlement et que la nomination d'un informateur ne pouvait plus être de mise. Après des séances entre les deux regroupements en coalition, le Cach a accepté et soutenu cette position de son partenaire, le FCC, poussant le chef de l'Etat à nommer directement un Premier ministre et formateur du gouvernement au lieu d'un informateur. Les mécontents ne pouvaient pas, à cette époque-là, tenter une action en justice, sachant d'avance leur tentative vouée à l'échec, étant donné que l'appareil judiciaire était

contrôlé par Joseph Kabila et son regroupement politique, le FCC. Maintenant, avec des nouvelles nominations au sommet de la justice et la tournure que prend la situation politique, ce juriste, avec derrière lui, tous ceux qui avaient condamné la procédure utilisée dans la nomination de Sylvestre Ilunkamba et de tout son gouvernement, pense qu'il est temps de prendre sa revanche. On note également que cette position est également soutenue par certains proches de Félix Tshisekedi, qui pense que le président de la République avait effectivement mal procédé et qu'il était temps de corriger cette erreur. A vrai dire, si la justice donne raison à Me Affiss Mazu Makumbu, non seu-

lement le gouvernement va tomber mais, le FCC, son regroupement politique, risque de perdre la majorité au Parlement qu'il brandit à toute occasion, étant donné que ce serait les consultations qui vont dessiner la réelle cartographie politique en RDC. C'est donc cette crainte, notent des sources proches de la politique congolaise, qui avait conduit la plateforme politique de Joseph Kabila à s'opposer bec et ongle à la nomination d'un informateur. C'est également cette inquiétude qui la conduirait à bloquer, si elle en aura encore les moyens, la justice pour l'empêcher de donner raison au requérant Affiss Mazu Makumbu.

Lucien Dianzenza

COVID-19

Unicef remet un important lot de masques à la mairie de Butembo

L'appui de l'Unicef, qui s'inscrit dans le cadre de la riposte à la covid-19, est destiné aux représentants des couches sociales de la ville de Butembo.

Outre des masques, l'Unicef a également remis des livres d'exercice pour l'enseignement à distance des élèves de l'école primaire pendant le confinement. Tout en expliquant le bien-fondé de l'intervention de l'Unicef en cette période de la crise sanitaire imposée par la covid-19, le Dr Onobaiso Médard de l'Unicef a fait savoir : « L'agence onusienne a produit localement seize mille masques que nous venons de remettre avec dix mille sept cents livres d'exercice aux élèves de l'école primaire de première année jusqu'en si-

xième primaires. » Pour lui, ces kits de l'éducation sont encore partiels. « Nous pensons que dans les prochains jours, nous allons encore produire d'autres y compris des masques puisque celles-ci sont destinées seulement à huit mille personnes alors que chaque population aura droit à deux masques. Aujourd'hui, nous avons pensé aux taximen, aux agents de la police routière. Ce qui est bien avec ces masques, c'est que tu peux les laver. C'est pourquoi on a prévu deux masques par



Le port du masque est l'une des mesures barrières contre la covid-19

personne », a-t-il expliqué. Réceptionnant la dotation, le maire de Butembo, Me Mbusa Kanyamanda, a remercié l'Unicef avant d'inviter ses administrés à se familiariser

avec le port des masques. « Merci beaucoup à l'Unicef qui a songé à nous et à nos enfants. Je demande à toute la population de continuer de respecter les règles d'hy-

giène puisque la ville de Butembo figure parmi les villes qui n'ont pas encore enregistré un cas de la Covid-19 », a déclaré le maire de la ville de Butembo.

Blandine Lusimana

« Merci beaucoup à l'Unicef qui a songé à nous et à nos enfants. Je demande à toute la population de continuer de respecter les règles d'hygiène puisque la ville de Butembo figure parmi les villes qui n'ont pas encore enregistré un cas de la Covid-19 »

DROITS DE L'HOMME

Le BCNUDH note une hausse inquiétante des cas de violations

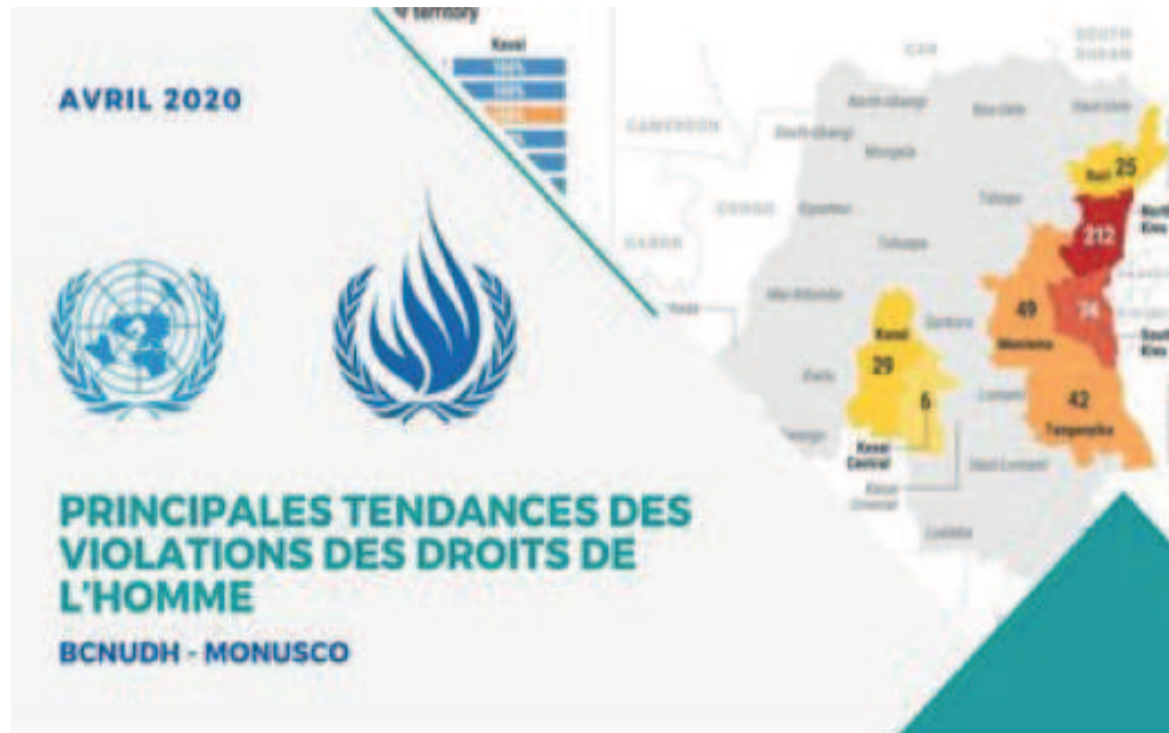
Pour l'agence onusienne, qui regrette que la situation démocratique et celle des droits de l'homme soient loin d'être améliorées sous la présidence de Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, les agents de la police et de l'armée seraient responsables de cette augmentation, surtout dans les provinces affectées par le conflit ainsi que dans le Kongo central.

Le Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme (BCNUDH) a observé une « hausse significative et déplorable des violations des droits de l'homme » durant la période de l'état d'urgence sanitaire. Dans son rapport du mois d'avril sur les violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo (RDC) publié le 31 mai 2020, cette agence onusienne a reconnu les agents de la Police nationale congolaise (PNC) et des Forces armées de la RDC (Fardc) comme auteurs d'au moins 30% de ces abus décriés.

Le BCNUDH a, en effet, affirmé avoir documenté sept cent soixante-neuf cas de violations des droits de l'homme dans le pays, sous la présidence de Félix-Antoine Tshisekedi et, particulièrement, pendant la période de l'état d'urgence sanitaire due à la pandémie du coronavirus. Le rapport du BCNUDH a relevé une augmentation de 13% par rapport au mois de mars, au cours duquel cette agence a identifié six cent quatre-vingt-un.

Pour le bureau onusien, les agents de la PNC et des FARDC sont responsables de

cette augmentation surtout dans les provinces affectées par le conflit ainsi que dans la province du Kongo central. « Depuis la proclamation de l'état d'urgence et l'instauration des mesures de restrictions sanitaires, le 18 mars 2020, le BCNUDH a relevé soixante-dix cas de violations des droits de l'homme à travers la RDC par des agents de l'État, faisant au moins cent cinquante et un victimes. Il a également rapporté vingt autres cas relatifs au droit à la propriété, dix-huit violations du droit à la liberté et à la sécurité de la personne (avec soixante-quatre victimes, dont douze femmes), quatre violations du droit à l'intégrité physique (avec soixante-dix-neuf victimes, dont un cas de violence sexuelle), quatre violations du droit à la vie (avec six victimes dont quatre d'exécution extra-judiciaire) et une violation au droit à la santé (avec deux victimes) », a indiqué le BCNUDH dans ce rapport. Parmi les agents de l'État, lit-on dans ce document, la PNC est responsable de quarante-cinq violations faisant au moins cent trente et un



Rapports et publications sur les droits de l'homme/Monusco.

victimes contre six violations par les Fardc, cinq et quatre violations respectivement pour l'Agence nationale des renseignements (ANR) et les autres agents de l'État.

Le rapport note, dans les zones en conflits, plus de 94% de cas de violations documentées en avril 2020 (sept cent vingt-six violations) dont la mort d'au moins deux cent quatre civils parmi lesquels trente-quatre femmes et vingt-huit enfants. Selon ce rapport, la majorité de cas ont été enregistrés dans la province du Nord-Kivu (deux cent soixante-dix-neuf violations, soit 38% des violations commises dans ces provinces), suivie du Sud-Ki-

vu (cent quarante-trois violations), de l'Ituri (cent trente et un violations) et des provinces du Kasai (soixante-dix-sept violations). A l'en croire, dans ces parties du pays, comme au mois de mars, les combattants des groupes armés y auraient commis plus de violations (54%).

Le monitoring du BCNUDH a répertorié au cours de la même période, dans les provinces épargnées par les conflits armés, quarante-trois cas. Il s'agit principalement de seize violations du droit à la vie (quarante-cinq victimes dont trente-six victimes d'exécution extrajudiciaire parmi lesquelles une femme

et trois enfants), onze violations du droit à l'intégrité physique (trente-deux victimes dont deux femmes victimes de violences sexuelles), huit violations du droit à la liberté et à la sécurité de la personne (vingt et une victimes dont cinq femmes et un enfant) et quatre violations du droit à la propriété. Ici, la totalité de ces violations serait attribuable à des agents de l'État, dont 70% à des agents de la PNC (trente violations), 19% à des militaires des Fardc (huit violations), 7% à d'autres agents de l'État (trois violations) et 5% à des agents de l'ANR (deux violations).

Lucien Dianzenza

SEXTONS CREEK

Thierry Dongala nommé directeur des affaires africaines

Fondée en 2014 et basée aux Etats-Unis, Sextons Creek est une société de services et de communications stratégiques servant des clients dans les domaines des relations gouvernementales, des communications stratégiques, du marketing, des productions médiatiques et des services aux entreprises.

D'origine congolaise et centrafricaine, Thierry Dongala sera responsable du développement des relations avec les clients actuels et futurs de la société au niveau continent africain. Il est diplômé en finances de la Penn State University.

Auparavant, Thierry Dongala a été conseiller principal pour l'Afrique au Comité des affaires étrangères de la Chambre des représentants des États-Unis, au sous-comité sur l'Afrique, la santé mondiale, les droits de l'homme dans le monde

et les organisations internationales. Il est aussi le fondateur du cabinet de conseil Accountable Africa. Avant de travailler au Congrès américain, Thierry Dongala a co-présidé des forums sur la responsabilité avec le député David M. Walker, ancien contrôleur général des États-Unis et ancien chef de la direction du Bureau de responsabilisation du gouvernement américain.

Thierry Dongala a également été un ancien organisateur de conférences



Thierry Dongala

d'investisseurs institutionnels pour Euromoney Ins-

titutional Investor. Avant Euromoney, il a travaillé au

Sénat américain pour le sénateur Bob Casey (D-PA). Il a aussi été consultant sur le changement démographique et la sécurité de la retraite pour plusieurs sociétés du Fortune 500, dont Bank of America Merrill Lynch Wealth Management. Auparavant, Thierry Dongala était vice-président de l'Alliance for Generational Equity, où il est devenu le porte-parole de la réforme des droits auprès des millénials. Les analyses politiques de Thierry Dongala ont été publiées dans le Washington Post, Politico et U.S News and World Report. Pour plus d'informations, visitez sextonscreek.com.

Patrick Ndongidi

LUTTE ANTI-CORONAVIRUS

Déclaration de gratitude à Sa Majesté le roi Mohammed VI

Les experts, chercheurs et responsables des centres de recherche stratégique africains se sont réunis, le 27 mai 2020 à Yaoundé (Cameroun), pour examiner le lancement par Sa Majesté le roi Mohammed VI d'une initiative de chefs d'État africains visant à établir un cadre opérationnel pour accompagner les pays africains dans leurs différentes phases de gestion de la pandémie du Covid-19.

Cette déclaration de gratitude fait suite à la continuité de la onzième édition de la Conférence internationale « Marrakech Security Forum 2020 », un événement articulé autour du thème « Préserver la stabilité de l'Afrique face aux terrorismes et aux menaces globalisées », tenue les 7 et 8 février derniers dans la cité ocre dont le Franco-congolais Chrysostome Nkounbi-Samba, expert en Cybersécurité-Sécurité Des Données, était un des intervenants.

De cette déclaration, les experts ont écrit ce qui suit : « Nous exprimons notre sincère gratitude et nos remerciements à SM le roi Mohammed VI, roi du Maroc et leader d'Afrique, pour son initiative continentale contre la pandémie Covid-19 et notre sincère gratitude pour son inlassable effort de développement humain et durable de l'Afrique, dans l'esprit d'une solidarité panafricaine, comme plaidé à maintes reprises, notamment lors de l'Appel d'Abidjan en 2014 et le discours de réintégration de l'Union africaine en 2017 ».

Ils ont ajouté également que : « Fidèle à son paradigme « développementaliste » et humaniste à l'adresse de sa grande famille africaine, SM le roi Mohammed VI, l'Africain et le leader du néo-panafricanisme agissant et responsable, lance ainsi à ses confrères une initiative afro-africaine qui se veut pragmatique, orientée vers l'action et visant à établir un cadre opérationnel d'accompagnement



Le Franco-congolais Chrysostome Nkounbi-Samba, Expert Cybersécurité-Sécurité Des Données, un des intervenants au 11ème Forum « Marrakech Security Forum 2020 »

des pays africains lors des différentes phases de gestion de la pandémie et ce, afin d'atténuer l'impact sanitaire, économique et social de la pandémie».

Le groupe d'experts dit joindre sa voix à la réaction du Parlement panafricain, organe de l'Union africaine et représentant des populations africaines, pour «saluer avec solennité et admiration la volonté créative de SM le roi Mohammed VI, de partager avec le continent l'expertise du Maroc en matière de monitoring de la pandémie et sa technologie pour la fabrication des équipements qui sont cruciaux pour l'endigement de la pandémie».

L'approche «volontariste, solidaire et unioniste» qui sous-tend cette

initiative pionnière et unique s'inscrit en droite ligne de la «bienveillante» politique africaine de SM le roi Mohammed VI, prônant le développement conjoint, durable et par-dessus tout humain, mis en œuvre dès son intronisation», ont-ils souligné.

A ce sujet, peut-on encore lire dans la Déclaration les innombrables initiatives envers l'Afrique pourraient se mesurer à l'aune des visites fréquentes du Souverain dans tous les coins du continent et l'accueil enthousiaste qui lui est toujours réservé au profit des actions concrètes : des dettes effacées, des accords de coopération signés, des investissements consentis, de l'aide publique déployée, de la défense des causes et intérêts africains en-

gagée (migration et environnement entre autres), de la contribution opérationnalisées au maintien de la paix et au soutien aux populations africaines sinistrées.

Les experts, chercheurs et responsables des Centres de recherche stratégique africains ont ensuite dit «approuver» que le Maroc « s'érige en tigre africain émergent et met en exergue le potentiel rayonnant du génie africain à même de transformer les crises en opportunités ».

«C'est dans ce sillage seulement que nous, Africaines et Africains, pouvons-nous prendre en charge en toute confiance et cesser, si évidemment nous le voulons, d'incarner indéfiniment l'image du passager clandestin du train des civili-

sations, alors que nous en étions le berceau», ont-ils souligné.

La Déclaration des experts africains affirme que sous le leadership « sage, résolu et éclairé de son Souverain, le Maroc a signé une success-story africaine citée en exemple à l'échelle mondiale, bien devant certains pays occidentaux et, du coup, a servi de surcroît de bouclier africain face à cette pandémie galopante ».

Pour ce faire, le Maroc « a agi avec fermeté, audace et célérité, mobilisé les citoyens dans un élan de solidarité et de responsabilité, pris des mesures courageuses tout en capitalisant sur son potentiel national, en termes d'autarcie industrielle et d'autosuffisance alimentaire ».

Les experts africains ont, en outre, «sollicité humblement» les leaders africains à prendre toutes les mesures nécessaires pour la concrétisation de l'initiative de SM le roi au bénéfice des populations africaines, exhortant les organes de l'Union africaine, les sous-groupements économiques régionaux, les ONG, les médias africains ainsi que toutes les forces vives du continent à soutenir, accompagner et suivre de près cette initiative jusqu'à son accomplissement.

Le Souverain avait proposé, le 13 avril dernier, le lancement d'une initiative de chefs d'État africains visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner les pays africains dans leurs différentes phases de gestion de la pandémie.

Marie Alfred Ngoma

BURKINA

Une dizaine de terroristes tués lors d'une opération antijihadiste

Dix terroristes ont été tués, le 28 mai, lors d'une offensive contre une base jihadiste dans l'Ouest du Burkina Faso, a affirmé l'état-major des armées dans un communiqué.

« Une unité mixte du détachement de Tobéni, composée d'éléments de la gendarmerie nationale et de militaires de l'armée de terre, a mené une action offensive contre une base d'un groupe armé terroriste à Worou », a indiqué l'état-major.

Selon cette source, cette opération antijihadiste a permis de neutraliser (tuer) dix terroristes et de récupérer des armes et des motos. Et de préciser qu'un « gendarme a malheureusement été blessé au cours de l'opération ». Ce bilan n'était pas vérifiable de source indépendante.

Les forces armées burkinabé, qui ont perdu des hommes dans plusieurs attaques récem-

ment, mènent de plus en plus d'opérations antiterroristes. Huit jihadistes présumés ont été tués et 38 suspects interpellés lors d'une opération de plusieurs jours conjointe entre les armées burkinabé et ivoirienne à la frontière des deux pays, selon une annonce faite le 24 mai.

Le 23 mai, treize jihadistes ont été tués lors d'un « accrochage » avec l'armée dans la province du Soum, dans le nord du Burkina Faso, selon des sources sécuritaires.

Le 19 mai, deux gendarmes burkinabé ont été tués et 47 « terroristes » abattus au cours d'une opération antijihadiste menée à Waribéré, à une quarantaine de kilomètres de Bara-

ni, dans le nord-ouest du Burkina Faso, selon l'état-major des armées.

Les bilans donnés par les forces de l'ordre sur les jihadistes neutralisés sont néanmoins invérifiables de sources indépendantes. Le Burkina Faso est en proie à de fréquentes attaques jihadistes, souvent entremêlées à des conflits intercommunautaires, qui ont fait près de 900 morts depuis 2015, et contraint 840.000 personnes à fuir leurs foyers.

Ces violences, qui touchent plusieurs pays sahéliens, se sont soldées par 4.000 morts au Mali, au Niger et au Burkina Faso en 2019, selon l'ONU.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

MIGRATIONS

L'UE appelle à adapter les règles du visa court séjour

Selon l'Union européenne (UE), il est important d'adapter les règles du visa court séjour, d'où de nouvelles dispositions depuis février.

L'entrée en Europe restant toujours difficile.

L'UE a modifié, en février dernier, les règles pour l'obtention des visas court séjour délivrés aux Africains désirant se rendre en Europe. Pour le porte-parole de l'UE pour les questions migratoires, Adalbert Jahnz, il était nécessaire d'actualiser les règles qui étaient vieilles de dix ans. Désormais, tout Africain désirant de se rendre dans un pays de l'UE doit déposer sa demande de visa six mois avant son voyage, contre trois auparavant. De plus, des visas à multiples entrées peuvent permettre de rentrer à plusieurs reprises sur le territoire de l'UE sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Pour Jochen Oltmer, spécialiste allemand des migrations, cette réforme va avant tout favoriser les plus aisés.

« La probabilité est forte que les hommes d'affaires, les artistes ou encore les membres de l'élite politique d'Afrique de l'Ouest continueront d'obtenir des visas, cela dans l'intérêt européen, afin de continuer dans le dialogue politico-économique. Mais pour les personnes moins importantes, selon les intérêts européens, les obstacles

pourraient être plus importants », a déclaré Jochen Oltmer. En 2019, l'UE a délivré 15 millions de visas, soit 5 millions de moins que dix ans auparavant. Depuis février 2020, les demandes de visas se font exclusivement en ligne. Et leur délivrance est conditionnée à la reprise par les Etats des migrants expulsés de l'UE.

« Si ce mécanisme est activé, les taux de refus pour les demandes de visa en provenance d'Afrique vont augmenter », a déclaré Amanda Bison, spécialiste nigériane des migrations. La coopération des pays africains est réclamée sous la menace d'augmenter les frais de visa ou de limiter leur durée de validité. Les citoyens des pays copératifs verraient au contraire leurs coûts réduits et le traitement des demandes accéléré. Adalbert Jahnz est rassurant : « il est important de réaliser que même une mise en œuvre plus restrictive de certaines règles ne remet pas en cause la possibilité fondamentale de demander et d'obtenir un visa ». En l'espèce, le prix d'un visa pour un pays de l'UE devrait passer de 60 à 80 euros.

Noël Ndong

Votre magazine est de retour !



DISPONIBLE DÈS MAINTENANT

chez votre marchand de journaux
et en édition digitale pour 1€ seulement

MOZAMBIQUE

L'insécurité risque de retarder la mise en exploitation du gaz naturel

La situation dans le Nord du pays, théâtre d'une insurrection islamiste depuis octobre 2017, et où les attaques s'intensifient, semant la terreur, est provoquée, entre autres, par la récente découverte d'un énorme gisement offshore de gaz naturel (le troisième plus grand au monde) dans la province de Cabo Delgado, à majorité musulmane. L'exploitation de ce gisement est prévue pour 2022.

L'arrivée sur place de grands groupes comme l'Américain Exxon-Mobil et le Français Total a poussé les djihadistes à envahir la région dont l'actuel président mozambicain, Filipe Nyusi, est originaire. Des témoins font état de villages incendiés, d'hommes et de femmes décapités, d'enfants enlevés, de bâtiments officiels, banques et infrastructures détruits dans cette partie située le long de la frontière avec la Tanzanie.

« Des groupes armés tuent les gens, brûlent les maisons et les champs », explique Andrej Mahecic, porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. « Parfois ils préviennent les habitants, qui ont juste le temps de s'enfuir en laissant tout derrière eux. Des centaines de villages sont abandonnés ». De son côté, Gildo Mutanga qui a déjà fui son village dit ne pas comprendre la raison même de cette cruauté inégalée. « Ils nous tuent mais nous ne savons pas ce qu'ils veulent », relève-t-il.

Stephen Rakowski, un expert dans le domaine de la sécurité,

évoque la présence des mercenaires russes venus épaulés le régime. « Des rumeurs, parlant de terres et de zones de pêche volées par les élites locales, au bénéfice des intérêts étrangers, ont accru le mécontentement des gens », affirme-t-il. De plus, souligne-t-on, la contrebande d'héroïne, d'ivoire, de bois et de pierres précieuses, qui bénéficie à la fois aux islamistes et à l'élite politique locale, est tout aussi à l'origine de l'insécurité qui règne au Mozambique.

Les atrocités qui y sont décriées sont attribuées à une secte locale, al-Shebab (sans lien direct avec le groupe somalien du même nom), qui n'a ni programme, ni leaders connus. Selon une étude de l'Université du Mozambique, des prédicateurs extrémistes de Tanzanie et du Kenya ont infiltré le Cabo Delgado. Ils n'auraient eu aucun mal à recruter plus de 1 500 jeunes dans cette région musulmane, la plus pauvre du pays, appelée aussi le « Cabo Esquecido » (le Cap oublié), en raison du manque de services publics et d'emplois.

Des actions meurtrières visant à empêcher la construction d'une nation prospère

« Le niveau de plus en plus sophistiqué des attaques montre de probables connexions entre les deux groupes », estime Jasmine Opperman, du Consortium d'analyse et de recherche sur le terrorisme, affirmant que ces terroristes sont appuyés par l'Etat islamique. Des voix s'élèvent dans le pays affirmant aussi que l'utilisation plus prolifique des munitions par les insurgés indique un meilleur accès aux ressources qu'auparavant, probablement en raison du soutien d'autres groupes terroristes d'Afrique de l'Est.

« Les actions meurtrières des assaillants ont causé la destruction d'infrastructures locales et étatiques. Elles visent à démoraliser et à semer la confusion parmi les populations (...) et à contrarier notre désir de construire une nation prospère », déplore le ministre de l'Intérieur, Amada Miquidade.

Plusieurs observateurs affirment que pour combattre les djihadistes, les autorités mo-

zambicaines ont recruté des centaines de mercenaires pour combattre aux côtés de l'armée, elle-même accusée d'atrocités et d'arrestations arbitraires. C'est ainsi qu'en raison de la forte présence des forces de sécurité gouvernementales et privées, les insurgés ne sont jusqu'à ce jour pas parvenus à lancer des attaques contre les infrastructures gazières (tant à terre qu'en mer). Mais le manque de transparence des autorités accroît le sentiment de désarroi. « Dans une maison où vous ne savez pas qui est le voleur, les gens commencent à se méfier les uns des autres », pense le président mozambicain.

La situation se détériore au Mozambique alors que l'Union africaine qui se propose de « faire taire les armes » partout en Afrique ne peut concrétiser cette volonté affichée du fait surtout de la pandémie du coronavirus qui sévit sur le continent. Hors d'Afrique, l'Union européenne a fait part de sa « grande inquiétude » face aux violences à Cabo Delgado. Dans un récent communiqué,

Bruxelles a réclamé « une action efficace pour protéger les citoyens », se disant de nouveau « prête à aider » Maputo. Depuis l'émergence des groupes islamistes qui sèment la terreur dans le Cabo Delgado, une province riche en importants gisements gaziers sous-marins, leurs attaques contre les populations et les forces de sécurité ont déjà fait plus de 1.100 morts, dont 700 civils, a recensé l'ONG Armed Conflict Location and Event Data Project. Les autorités estiment à au moins 150.000 le nombre de personnes qui ont été déplacées par ces violences. Hormis les attaques djihadistes, le Mozambique est confronté à l'augmentation des taux de criminalité urbaine, due à la facilité d'accès aux armes et à la croissance du trafic de drogue. La criminalité de rue et les vols à la tire sont susceptibles de poser problème dans la capitale et dans d'autres grandes villes, de même que les vols à main armée commis au hasard. Malgré les promesses répétées du régime, l'armée et la police, ne parviennent pas à ramener l'ordre.

Nestor N'Gampoula

Adieu
Maman Joséphine Likoka



La famille Manzola Manebi,
ses filles Ikoka Manebi Carine et
Madame PONGAULT (Meddha) née Elonga-Vandelf,
ont la très grande tristesse de vous faire part de son décès.
Elle a été enlevée à leur inébranlable affection
le 25 mai 2020 à Kinshasa.

Le programme de ses funérailles
fera l'objet d'un prochain communiqué.

« Repose en paix Likokette »

NÉCROLOGIE

M. Bombete Gaston et son épouse Bombete Rosalie née Otonga ont la profonde douleur d'annoncer aux parents de Brazzaville, Pointe-Noire, Mossaka, Boyoko Biri, Bilingi, Bohoulou, Boka et Boundji la gune, ainsi qu'aux amis et connaissances, le décès de leur fils, Bombete Gabriel « Gaby » survenu à Paris le 25 mai 2020.

La veillée mortuaire se tient à Poto-Poto au numéro 83 de la rue Loango.



La famille Lando et les enfants Itoua, ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances, du décès de leur soeur et mère, Hélène Lando, survenu le lundi 1^{er} Juin 2020 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°8, rue Andzion à Nkombo (Arrêt Dépôt).
La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



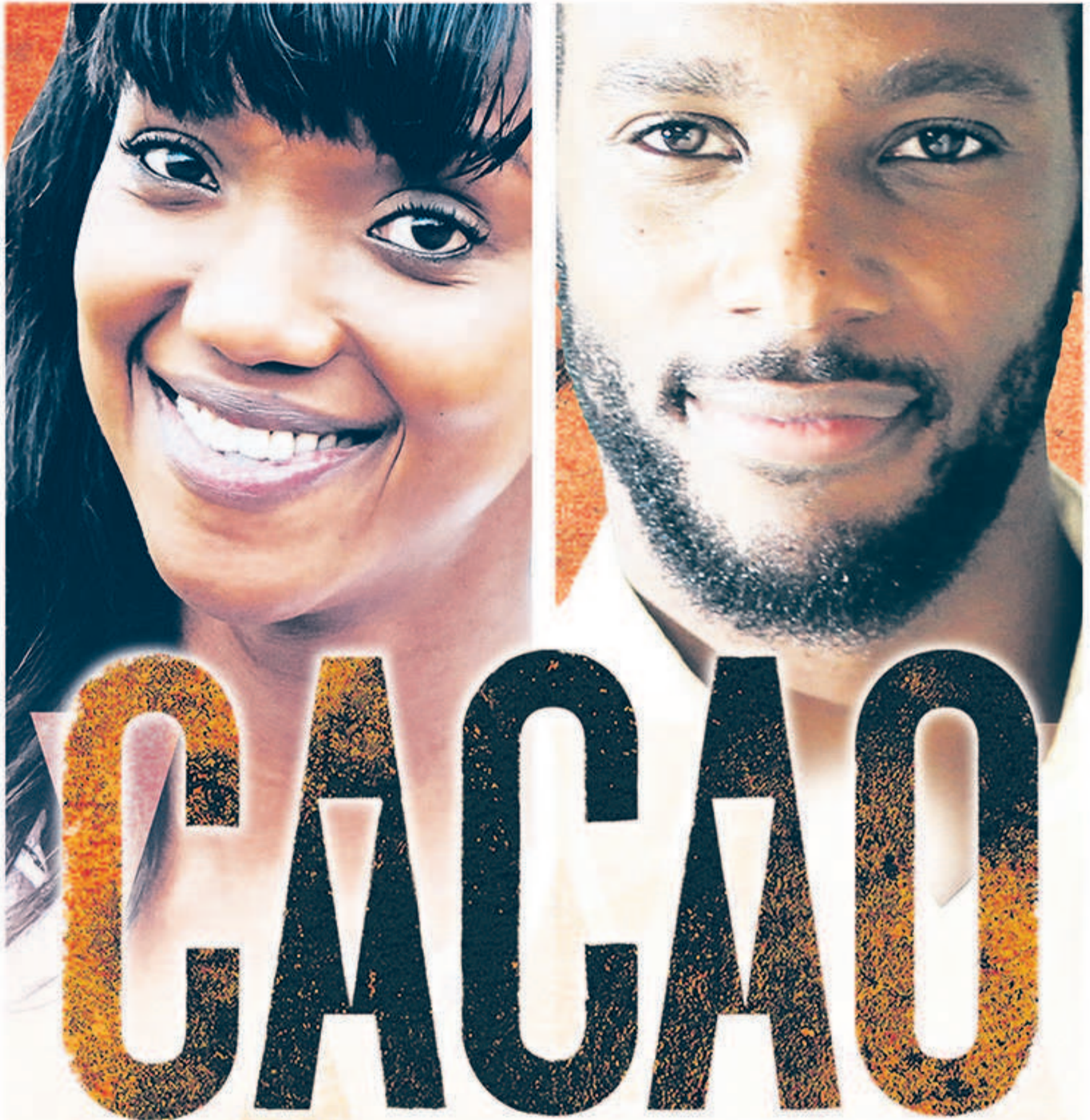
PROGRAMME DES OBSÈQUES

Tsolemon Dit Goumba, agent des Dépêches de Brazzaville, Noël Afambounou (Dior Man), les familles Afambounou et Itoua ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances du décès de leur fils, oncle, neveu, Bienvenu Diornel Oko Afambounou, survenu le lundi 18 mai 2020 des suites d'un accident de circulation.

L'inhumation aura lieu le jeudi 4 juin 2020 à Brazzaville.



DEUX FAMILLES, UN TRESOR



NOUVELLE SERIE **CANAL+** ORIGINAL

Anthony et Manuela appartiennent à deux familles rivales qui s'affrontent pour dominer la production et le négoce cacaoyer. Pourtant ils vont se rapprocher. Qu'est ce qui l'emportera amour ou business ?

Réponse dès le 15 Juin dans CACAO, votre nouvelle série **CANAL+** ORIGINAL

CANALPLUS-AFRIQUE.COM

LES BOUQUETS
CANAL+

COVID

La compagnie Airtel octroie 50 millions de FCFA

L'opérateur de téléphonie mobile, Airtel a apporté le 2 juin à Brazzaville, une contribution de cinquante millions de francs CFA au Fonds Covid-19, mis en place par le gouvernement en vue de lutter contre les effets de la pandémie du coronavirus.

Remettant le chèque au ministre délégué au Budget, Ludovic Gatsé, le directeur général d'Airtel, Alain Kahasha Ntumwa a indiqué : « au départ, nous voulions remettre un don de kits de protection aux médecins de différents hôpitaux de la place. A cause de quelques contraintes liées à la logistique, nous avons décidé de le transformer en ce chèque que nous avons le plaisir de vous remettre ».

Ce dernier a, par ailleurs, signifié que ce geste n'était pas le dernier. « Outre le don offert par la société, les employés, de leur côté, sont actuellement en train de cotiser pour apporter également leur apport à ce fonds », a-t-il ajouté.

De son côté, le ministre délégué au Budget a salué le geste de la société Airtel qui intervient en dépit de la crise économique ayant pénalisé tous les secteurs d'activités. « Ce n'est pas tous les jours qu'on a cinquante millions de francs CFA. Je rendrai compte à qui de droit. Le Congo est disposé à vous accompagner dans tous vos projets », a déclaré Ludovic Ngatsé.

Dans le cadre du Fonds Covid, le gouvernement a déjà encaissé près de trois milliards de francs CFA.

Lopelle Mboussa Gassia

Le PCT apporte une assistance aux populations vulnérables

Le secrétariat permanent du Parti congolais du travail (PCT) a offert, le 30 mai à Brazzaville, des vivres et non vivres à deux hospices des vieillards et à un orphelinat.



Gabriel Ondongo remettant du poisson fumé au centre d'accueil «La maison des séniors» à Mfilou/Photo Adiac

Le secrétariat permanent du PCT a débuté sa tournée à l'hospice des vieillards Paul Kamba à Poto-Poto (3ème arrondissement), qui héberge une vingtaine de pensionnés. Il s'est rendu ensuite à la Maison des séniors Kam-bissi (soixante pensionnés) et à l'orphelinat Saint Joseph de Gaston Céleste (cinquante orphelins) à Mfilou, dans le 7ème arrondissement.

Cette assistance représente une bouffée d'oxygène pour les pensionnés de ces établissements en cette période de crise sanitaire due au coronavirus (Covid-19). Elle est composée des sacs de riz et de fofou, du poisson salé et fumé, de produits congelés, du sel, du sucre, du lait, du savon, des bidons d'huile, des moustiquaires, des draps et d'autres produits.

Remettant le don, le président de la fédération du PCT de la ville de Brazzaville a invité les responsables de ces maisons d'accueil à en faire bon usage. « Nous sommes une délégation du PCT. En raison de la pandémie du coronavirus qui sévit dans notre pays, notre parti a estimé qu'il faille aider nos mamans, nos pères et nos enfants qui sont en détresse dans les centres d'accueil. C'est ainsi que le parti a apprêté ce modeste don constitué essentiellement des vivres, non vivres et produits hygiéniques afin de permettre aux pensionnés de se nourrir pendant un moment », a expliqué Gabriel Ondongo.

Firmin Oyé

La population invitée à se protéger et à préserver les autres

La ministre de la Jeunesse et de l'Education civique, Destinée Hermella Doukaga, a exprimé son espoir, le 2 juin, lors de la Minute civique, une tradition qui se rapporte au citoyen, à ses droits et à ses devoirs. Des attitudes à adopter pendant cette cérémonie ont été enseignées aux agents.

Organisée au siège du ministère, cette cérémonie est en fait une vieille tradition réhabilitée par la direction générale de la jeunesse. Les agents évoluant dans ce département ont renoué avec les rassemblements autour du mât avec la levée des couleurs.

A cet effet, la ministre de la Jeunesse et de l'Education civique a exhorté la population à respecter les mesures



La ministre de la jeunesse et de l'éducation civique

barrières édictées par le chef de l'Etat. Pour elle, la population doit être consciente

de la gravité de la situation. Le coronavirus (Covid-19) existe et chacun devrait s'efforcer de se protéger pour préserver aussi les autres. « Il faut craindre cette maladie », a-t-elle insisté.

Au terme de la cérémonie, l'un des agents invités à lire le mot du jour, a déclaré ce qui suit : « Peuple congolais au-delà de l'efficacité des institutions, votre comportement doit être exemplaire. Car la vie de chacun et de tous en dépend ».

Noter que cette journée du civisme a eu pour thème : « Le civisme : arme incontournable pour rendre la Covid-19 inoffensive ».

Guillaume Ondzé

Le Club 2002 PUR disponibilise 17 mille masques

Le secrétaire général du Club 2002 PUR, Juste Désiré Mondélé, a offert le 30 mai, des lots de masques aux comités d'arrondissements de Brazzaville et aux délégués départementaux du pays.

Sur les 17 mille bavettes que le Club 2002 PUR, Parti pour l'unité et la République, a mis à la disposition des Congolais, chaque arrondissement de Brazzaville y compris la sous-préfecture de l'Ile Mbamou en a reçu 1000 et les autres départements du pays six-cents masques. Pour ces départements, le permanent du parti a été instruit pour faire acheminer les masques. En effet, la priorité est donnée aux élèves des classes d'examen qui renouent dès ce 2 juin avec les cours ainsi qu'aux militants et sympathisants du parti.

Première à recevoir ce don, l'ad-

ministrateur-maire de Baongo, Simone Loubienga, a mis à la disposition des Congolais, chaque arrondissement de Brazzaville y compris la sous-préfecture de l'Ile Mbamou en a reçu 1000 et les autres départements du pays six-cents masques. Pour ces départements, le permanent du parti a été instruit pour faire acheminer les masques. En effet, la priorité est donnée aux élèves des classes d'examen qui renouent dès ce 2 juin avec les cours ainsi qu'aux militants et sympathisants du parti. Première à recevoir ce don, l'ad-



Les présidents des comités d'arrondissements réceptionnant les masques Adiac

ministrateur-maire de Baongo, Simone Loubienga, dont l'arrondissement a servi de cadre pour la remise des masques, a eu des mots justes pour saluer l'élan de solidarité du Club 2002 PUR. « C'est avec un immense plaisir que nous réceptionnons

ces masques. Etant donné que le port du masque est obligatoire, il y a un slogan qui dit pas un pas sans masque. Avec les masques que nous avons reçus de la préfecture de Brazzaville, nous allons nous déployer dans les différents établissements de notre arrondissement pour que tous les élèves aient au moins un masque sinon deux pour pouvoir les changer et les laver », s'est réjoui Simone Loubienga, précisant que le port du masque est une des mesures nécessaires pour faire disparaître la pandémie de Covid-19.

Remettant le don aux présidents des comités d'arrondissements ainsi qu'aux délégués départementaux au nom du président fondateur du Club 2002 PUR, Guy César Wilfrid N'Guesso, Juste Désiré Mondélé a insisté sur le respect des me-

ures barrières. Selon lui, le port de masque est rendu obligatoire d'autant plus qu'il permet aujourd'hui de réduire de façon substantielle la contamination.

« Le chef de l'Etat a édicté plusieurs mesures pour protéger à la fois l'ensemble de la population, les acquis et la République. Notre objectif, en ce qui concerne notre parti, est que tous les citoyens de la République puissent avoir leur masque. Il faut que chacun, là où il est, continue la pédagogie en ce qui concerne les gestes barrières, le port du masque qui ne doit pas être simplement un gadget que l'on porte pour éviter la force publique mais plutôt comme un support de protection », a insisté le secrétaire général.

S'adressant aux responsables des comités d'arrondissements, il les a invités à renforcer davantage des passerelles avec les autres forces vives de la nation pour appuyer et accompagner le chef de l'Etat dans l'œuvre de développement du pays. « Vous avez cette mission de continuer à travailler, à être en contact avec les autres forces vives de la nation parce que demain se prépare aujourd'hui. Je sais que vous êtes outillés à le faire et nous pouvons compter sur vous pour des victoires certaines de demain. Vous devez commencer la mobilisation, la pédagogie, à vous organiser et que toutes les structures intermédiaires et de base s'approprient la ligne du parti parce qu'il y a la victoire dans le travail », a conclu Juste Désiré Mondélé.

Parfait Wilfried Douniama

TRANSPORT AÉRIEN

Air France met un vol à la disposition des Congolais bloqués en Hexagone

Pour permettre aux ressortissants congolais bloqués en France du fait de la pandémie de la Covid-19 de rentrer au pays, la compagnie Air France en partenariat avec le gouvernement congolais a résolu d'affréter, le 6 juin, un vol en direction de Brazzaville. L'annonce a été faite, le 30 mai, par l'ambassade de la République du Congo auprès de la République française.

Selon le communiqué, les personnes inscrites sur ce vol sont tenues de respecter certaines dispositions à savoir : être présent à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle à 5 heures du matin, car le décollage est prévu à 8 heures. Cependant, Air France prendra attache avec chacune des personnes pour préciser les modalités de départ.

En outre, pour des mesures de sécurité, le communiqué précise que le gouvernement congolais exige à chaque passager d'apporter la preuve du dépistage Covid-19 avant l'embarquement, notamment les documents sanitaires après examen médical. De même, les voyageurs seront soumis au dépistage à l'arrivée à Brazzaville. « La quarantaine est obligatoire à l'hôtel Pefaco pendant 14 jours, un contrôle sera pratiqué sur tous les voyageurs avant leur sortie de Pefaco », conclut le communiqué.

Rock Ngassakys

PÊCHE ET AQUACULTURE

Relancer la production locale du poisson frais

Le Congo met en œuvre un projet destiné à améliorer le secteur de la pêche et de l'aquaculture, grâce au financement du Fonds international de développement agricole (Fida). Le partenaire onusien a lancé, le 2 juin, une mission de supervision pour évaluer l'impact du projet sur le terrain neuf mois après sa relance.

Conduite par le directeur du Fida pour les deux Congo, Achancho Valentine, la mission d'évaluation par visioconférence vise à évaluer le niveau de réalisation des activités du Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale (PD-PAC) et d'en identifier les contraintes. La mission qui intervient dans un contexte de crise sanitaire de Covid-19 entend aider les acteurs de terrain à surmonter les défis liés au développement rural.

Pendant dix jours, la délégation va échanger avec les acteurs locaux, notamment par visioconférence, la gestion du projet, la passation des marchés, le suivi-évaluation, la gestion des connaissances et les opportunités de dialogue sur les politiques de la pêche et de l'aquaculture. Par ailleurs, la mission permettra d'analyser les progrès réalisés par le projet dans la préparation de sa clôture projetée en 2021.

Dans sa stratégie communautaire, le projet PD-PAC promeut des pratiques de production piscicole et de commercialisation des poissons basées sur des normes techniques approuvées tout au long de la chaîne de froid. Cela permettra d'assurer



La séance de travail par visioconférence/Adiac

la qualité du poisson mis à la disposition des consommateurs et de procurer aussi des rendements élevés et des revenus aux petits producteurs. Trois départements du pays ont été retenus dans cette nouvelle phase du projet, à savoir la Cuvette), la Cuvette-Ouest et la Sangha. Entré en vigueur depuis juillet 2016, le projet a connu une lenteur dans son démarrage, puis une suspension du finance-

ment entre janvier 2018 et janvier 2019. Pour diverses raisons, le financement est aujourd'hui réduit de moitié passant ainsi de plus de 13, 8 millions dollars à 7,7 millions dollars. Mais lors d'une séance de travail le 2 juin, avec la partie congolaise, le chef de la délégation a tenté de rassurer. « Il faut considérer cette mission de supervision non pas comme une évaluation, mais comme un appui à la mise en œuvre du projet », a souligné Achancho Valentine.

Initié par le gouvernement congolais et son partenaire onusien, le projet vise à réduire la pauvreté en milieu rural, en augmentant la chaîne de valeur de production de poissons de bonne qualité.

Fiacre Kombo

« Il faut considérer cette mission de supervision non pas comme une évaluation, mais comme un appui à la mise en œuvre du projet »,



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANT)

Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville - Brazzaville, Phase 1.

Secteur : « Transport »

Référence de l'accord de financement : Prêt N° 2100150031593

N° d'Identification du Projet : P-ZI-DB0 - 088

DATE: 28 mai 2020

AMIN : 004 / MAETGT/DGGT-CT-CEP-BAD

afdb.org.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement et de bitumage Dolisie - Kibangou de la route Ndendé - Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville - Brazzaville, Phase 1, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes au titre de ce prêt pour financer le contrat de Consultant pour la « réalisation des études d'aménagement et de bitumage des bretelles Kayes - Banda et Nyanga - Divinié ».

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent les études socio-économiques, étude d'impact sur l'environnement, ainsi que les études techniques constituées par un avant-projet sommaire (APS), un avant-projet détaillé (APD) et un dossier de sollicitation (Dossier d'Appel d'Offres) et dossiers de sollicitations des entreprises pour les travaux d'aménagement et de bitumage des bretelles Kayes - Banda et Nyanga - Divinié. La longueur totale des bretelles est d'environ 35 km pour la bretelle Kayes - Banda et 36 km pour la bretelle Nyanga - Divinié. Les

études sont prévues pour une durée ne dépassant pas dix (10) mois.

2. La Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution (OE) », invite les Consultants intéressés, à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

Ils doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentations, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

4. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi à vendredi de 09 h00' à 14 h00, heure locale (TU+ 1).

Coordination Technique/Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 2, avenue de la Base militaire (Croisement avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO), face Hôtel King Maya, Immeuble Cheick TAMBADOU, 5ème étage Brazzaville - République du Congo

BP : 1127 ; Tél. : (+242) 06 956 86 64 ; 05 526 93 63 / Fax : (+242) 22 283 54 60
E-mail: contact@grandstravaux.org; ceprbaddggt@yahoo.com; batoung123@gmail.com

5. Les expressions d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 23 juin 2020 à 13 heures 30 mn (heure locale, (TU+ 1)) et porter expressé-

ment la mention : déposées.

Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé - Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville - Brazzaville, Phase 1 : « Réalisation des études d'aménagement et de bitumage des bretelles Kayes - Banda (35 km) et Nyanga - Divinié (36 km) ».

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur Technique de la Délégation Générale aux Grands Travaux
Coordination Technique/Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 2, avenue de la Base militaire (Croisement avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO), face Hôtel King Maya, Immeuble Cheick TAMBADOU, 5ème étage
BP : 1127 ; Tél. : (+242) 06 956 86 64 ; 05 526 93 63.

Fax : (+242) 22 283 54 60
E-mail: contact@grandstravaux.org; ceprbaddggt@yahoo.com; batoung123@gmail.com

Fait à Brazzaville, le
Le Coordonnateur Technique,
Oscar OTOKA.



COVID-19

Le ministre de la Culture et des Arts remet des masques aux artistes de l'École de peinture de Poto-Poto

Le don a été réceptionné, le 28 mai, par le directeur de cette école, représentant de l'État, Parfait Mbon, en présence des artistes peintres, au siège de l'école.

Remettant les masques aux artistes peintres, le ministre de la Culture et des Arts, Dieudonné Moyongo, a rappelé que le président de la République a demandé aux cadres de ce pays de mettre à la disposition des populations des masques. « Aujourd'hui, nous avons décidé de venir vous rendre visite avec quelques masques pour vous permettre de vous protéger contre le coronavirus. Voilà l'objet de notre visite, dans la célèbre école de peinture de Poto-Poto, qui est un label, qui a un style qui est connu », a déclaré le ministre.

Il a remis symboliquement les bassettes au directeur de cette école, qui à son tour, les a mis à la disposition des artistes peintres.

Outre les masques, le ministre de la Culture et des Arts a également remis aux artistes peintres des vivres. « Nous avons voulu également mettre à votre disposition quelques sacs de riz. C'est vrai que, ce n'est pas important, mais ce qui compte c'est simplement le geste que nous faisons. Parce que, nous savons que ce



Le ministre remettant les masques au directeur de l'École de peinture de Poto-Poto (crédit photo/DR) petit quaker de riz peut permettre à certains artistes de cette école d'avoir une assiette le soir », a indiqué Dieudonné Moyongo. Le directeur de l'École de peinture de Poto-Poto, Parfait Mbon, a salué le geste accompli par le ministre de la Culture et des Arts. « Au nom des artistes, nous voulons vous exprimer toute notre gratitude. Vous avez agi en bon père de famille. Les artistes sont comblés de votre présence. Merci beaucoup », a-t-il laissé entendre. Le vice-président de l'association des peintres de l'École de peinture de Poto-Poto, Jacques Iloki, a, lui aussi, remercié le ministre de

Bruno Okokana

Le port de masque au coeur d'un imbroglio à Mayanga

Les agents de l'ordre en civil dans un taxi et d'autres à pieds non armés ont arrêté le 31 mai, en matinée, plus d'une dizaine de personnes, prétextant qu'elles n'ont pas bien porté les masques de protection contre le coronavirus (Covid-19).

Ces personnes dont certaines provenaient de Talangaï (6^e arrondissement) ont été conduites au commissariat de police de Mayanga dans le huitième arrondissement (Madibou) où les femmes ont été sommées de désherber les mains nues, alors que les hommes se sont employés à nettoyer avec les pelles l'enceinte d'une église en construction. C'est après cet exercice et le paiement des amendes que ces personnes ont été relâchées. Venue de Talangaï, une femme a été exemptée d'amende. « J'ai été interpellée sous prétexte d'avoir mal porté le masque alors que je l'ai fait depuis mon domicile à Talangaï. J'ai voulu savoir les raisons de mon arrestation, ils se sont mis à m'insulter et me proférer les menaces », confie-t-elle.

Les dérapages des agents de l'ordre dans le contrôle des mesures prises par les pouvoirs publics pour éviter la propagation du coronavirus (Covid-19) sont observés dans plusieurs arrondissements de la capitale.

Certaines personnes ont été appréhendées devant l'entrée de leur domicile pour avoir tenu le masque en main ; d'autres ont été parfois passées à tabac. Cet état de chose ne fera que rendre conflictuelles les relations entre les forces de l'ordre et les citoyens.

« La police ne conseille pas, elle passe à l'acte comme si nous étions les délinquants », déplore un homme visiblement excédé.

La Rédaction

PERSONNES VULNÉRABLES

Chancel Ngamouana rappelle aux handicapés la reconnaissance des structures constitutionnelles

Jhony Chancel Ngamouana, président de l'Association éponyme, a rappelé le 30 mai aux albinos que le Conseil consultatif des personnes handicapées est le seul organe constitutionnel



Chancel Ngamouana et les bénéficiaires

Le président de l'association des albinos a fait ce rappel dans sa déclaration lue lors de la cérémonie de remise de vivres et non vivres à cette catégorie de personnes à la Clinique médicale des albinos à Brazzaville. La déclaration fait suite au sit-in organisé le 8 mai, au ministère des Affaires sociales de la Solidarité et de l'Action humanitaire par une plateforme des personnes vivant avec handicap.

Jhony Chancel Ngamouana a qualifié cette action de manipulation des personnes handicapées. Selon lui, cette plateforme non reconnue officiellement a agi dans l'illégalité dans l'intention de ternir l'image du ministère.

Elle a créé une tension contextualisée par l'aide alimentaire aux personnes vulnérables, faisant ainsi preuve d'actes et de propos désobligeants traduisant une stratégie qui repose sur une qualification péjorative clairement identifiable traçant le schéma d'une violence fulgurante. « Il n'est point question aux personnes handicapées de recourir à la force pour exiger une aide alimentaire. Elles ont des droits et devoirs. La faim ne doit pas être une raison pour violer les lois et règlements du pays », a-t-il déclaré.

Il a par ailleurs indiqué que l'association des albinos ne peut rester en marge de cette situation. A cet effet, elle condamne ce genre d'acte tout en demandant qu'il ne se reproduise plus.

Notons que le don a été composé de riz, de spaghetti, d'huile, de boîte de conserve, de tomates et bien d'autres. L'opération de distribution est à sa deuxième phase conformément à la mesure prise par le gouvernement de ne pas rassembler plus de cinquante personnes dans un lieu.

Le président de l'AJCA a lancé à cette même occasion, un appel à tous les albinos du Congo à venir se faire soigner gratuitement.

Lydie Gisèle Oko

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

LE LUNDI
LE VENDREDI (9h-17h)
LE SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections
Sculptures Peintures
Céramiques Modes

Musée Congo
du Bassin Congo

galerie-congo

PAR DANS TOUTES SES EXPRESSIONS
de la Tradition
à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso
Immeuble les Manguiers (Mpfia), Brazzaville
République du Congo.

CONSEIL MUNICIPAL DE BRAZZAVILLE

Ouverture de la 5^e session ordinaire administrative

La cinquième session ordinaire administrative du Conseil départemental et municipal de Brazzaville s'est ouverte le 31 mai.



Une vue des conseillers à l'ouverture des travaux Photo Adiac

Pendant dix jours, l'assemblée locale va examiner sept projets de délibération. Il s'agit, entre autres, du projet de délibération portant mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les érosions hydriques à l'échelle des parcelles ; de l'adoption du programme d'investissement du conseil départemental et municipal de Brazzaville exercice 2020.

Les participants à ces assises vont aussi examiner et adopter le budget communal de l'année en cours, ainsi que le règlement du budget du conseil au titre de l'année

2019. Ils seront appelés à statuer sur le projet de délibération portant modification de la détermination portant détermination des modalités de gestion, en régie indirecte, des parkings payants dans le périmètre urbain de Brazzaville, en délibération portant détermination des modalités de gestion, en régie indirecte, des aires de stationnement payant dans le périmètre urbain de Brazzaville.

Ouvrant les travaux, le président du conseil départemental et municipal, Dieudonné Bantsimba, a ap-

pelé les conseillers à travailler avec responsabilité afin de produire des lois capables de redonner à Brazzaville et à ses habitants l'image d'une ville où il fait bon vivre.

« Face aux aléas qui accablent leur quotidien, assombrissant ainsi l'espoir d'un avenir meilleur, les Brazzavillois ne cachent plus leurs incertitudes, angoisses et leur peur. Donnons-leur cette chance d'avoir la foi en l'avenir. Oui, nous pouvons leur redonner espoir, leur offrir un avenir radieux, celui de la commune dont ils

rêvent », a indiqué Dieudonné Bantsimba.

Le nouveau maire de Brazzaville a précisé que la session en cours devrait aboutir à l'adoption des résolutions et délibérations visant à redynamiser les services municipaux et redonner confiance au personnel ; à améliorer le réseau des voiries urbaines et renforcer l'assainissement des quartiers.

Il y a aussi la lutte contre l'insalubrité, la violence urbaine, l'incivisme et le respect des règles d'urbanisme dans les

Prenant la parole, le préfet de Brazzaville, Pierre Cébert Ibocko-Onangha, a rappelé les missions et attributions du président du conseil municipal. Etant dépositaire du pouvoir d'Etat, a-t-il indiqué, le maire veille à l'exécution des lois et règlements ; il est responsable de la mise en œuvre de la politique et des décisions du gouvernement dans la commune. Le maire, a conclu le préfet, exerce son autorité hiérarchique sur les administrateurs-maires d'arrondissements.

Firmin Oyé

« Face aux aléas qui accablent leur quotidien, assombrissant ainsi l'espoir d'un avenir meilleur, les Brazzavillois ne cachent plus leurs incertitudes, angoisses et leur peur. Donnons-leur cette chance d'avoir la foi en l'avenir. Oui, nous pouvons leur redonner espoir, leur offrir un avenir radieux, celui de la commune dont ils rêvent »

différentes constructions.

EDUCATION

Les chefs d'établissement édifiés sur la mise en place du dispositif sanitaire

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, a donné le 30 mai une communication sur le plan pédagogique et la disposition sanitaire mise en place dans les établissements en vue de la bonne reprise des cours.

La communication a porté sur les grandes lignes du protocole interministériel, le calendrier des examens d'Etat, le volet administratif, le respect des gestes barrières ainsi que le volume horaire des cours des candidats aux différents examens. Notamment le Certificat d'étude primaire et élémentaire (CEPE), le Brevet d'étude du premier cycle (BEPC) et le Baccalauréat.

En effet, explique le ministre, la réouverture des écoles pour les classes des examens est soumise à un protocole sanitaire officialisé par un arrêté interministériel dans le cadre de l'urgence sanitaire due à la pandémie à Covid-19.

Les établissements de la zone n°1, Brazzaville et Pointe-Noire, poursuit-il, sont appelés à respecter la campagne de désinfection des locaux et des salles de classes deux fois par semaine, la distanciation dans la disposition des tables-bancs ainsi que les mesures d'hygiène. « La réouverture des classes est une responsabilité importante pour le gouvernement, car il lui appartient de donner un gage aux parents d'élèves qui ont accepté d'envoyer leurs enfants à l'école pour les aider à préparer l'examen », a déclaré Anatole Collinet Makosso.

Selon lui, il faut que les conditions soient réunies pour éviter la contamination à l'école. Le gouvernement



Les chefs d'établissements (Adiac)

a tout fait pour que l'école, lieu d'apprentissage et de formation des élites, ne soit pas le lieu de destruction des enfants à cause de la contamination et la propagation de la pandémie du Coronavirus.

Le gouvernement a équipé chaque établissement d'un dispositif pulvérisateur de désinfection, d'une cuve d'eau bidonnaire de 2.000 litres pour permettre aux établissements d'avoir l'eau en permanence, a-t-il indiqué.

Il a en outre assuré les chefs d'établissement de la distribution des seaux de lavage des mains et des

solutions hydro-alcooliques pour chaque classe. Ces kits permettront aux enseignants de veiller aux respects des mesures d'hygiène des enfants qui risquent de se contaminer à l'entrée ou à la sortie d'établissement.

Les examens d'Etat interviendront du 13 juillet au 8 août prochain

La première semaine des enseignements est axée sur la prise en charge de la psychologie affective, la gestion des effets et le trauma-

tisme liés au confinement ainsi qu'à l'impact de la maladie en famille.

La deuxième semaine sera consacrée aux exercices d'application pour une meilleure assimilation des leçons acquises lors des deux trimestres. Pendant cette semaine, les enseignants vont privilégier les exercices de type examen, a-t-il insisté.

En ce qui concerne les semaines du 15 juin au 4 juillet, les apprenants bénéficieront des notions du troisième trimestre. Les examens préparatoires (dites blancs) aux

différents examens CEPE, BEPC et baccalauréat se dérouleront du 6 au 11 juillet. Cependant les examens sanctionnant le diplôme d'Etat interviendront du 13 juillet au 8 août prochain.

Brazzaville compte, 225 établissements, 477 salles de classes pour l'école primaire, 356 classes pour le collège et 302 pour le lycée à raison de 40 élèves par tables-bancs. Le volume horaire au primaire est de 150 heures, au collège de 168 heures et 180 heures au lycée.

Aucune campagne de distribution de masques dans les établissements scolaires

Anatole Collinet Makosso a interdit les chefs d'établissement de recevoir des masques des personnes morales ou physiques dans les établissements. La raison évoquée est juridico-sanitaire et pédagogique. « Le port des masques est obligatoire par les élèves et le personnel enseignant. Seule les autorités locales, sanitaires et administratives sont autorisées à remettre les masques dans les établissements », a-t-il déclaré.

Notons que les chefs d'établissement ont reçu des consignes du ministre lors de la cérémonie de remise des documents scolaires aux établissements de Brazzaville au lycée de la Révolution.

Lydie Gisèle Oko

CORONAVIRUS

Les sénateurs de Pointe-Noire et du Kouilou assistent les personnes vulnérables

Les descentes parlementaires, effectuées les 28 et 29 mai au niveau des conseils départementaux de Pointe-Noire et du Kouilou, ont permis aux sénateurs de ces deux départements de faire un don de vivres et non-vivres aux personnes démunies.

Comme à l'accoutumée, l'objectif des descentes a été de faire un compte-rendu des trois sessions du Sénat (la 6e session ordinaire et les deux sessions extraordinaires qui se sont tenues à Brazzaville) aux élus locaux, leurs mandants. Tenant compte du contexte actuel marqué par la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, les sénateurs n'ont pas voulu venir les mains vides. Ils ont donc pensé faire un geste du cœur vis-à-vis des personnes vulnérables.

Le collectif des sénateurs conduit par le vénérable Gabriel Nzambila a remis des dons constitués de sacs de riz, de bidon d'huile, de cartons de savon, de pâtes alimentaires, de masques de protection ainsi que de mégaphones. Lesdits dons ont été réceptionnés par Jean François Kando, député maire de la ville, pré-



sident du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, à l'Hôtel de ville et par Alexandre Mabiala, président du conseil départemental du Kouilou au siège de la Préfecture.

Il faut dire que les sénateurs ne sont pas à leur première action dans le cadre de la lutte contre la covid-19. L'ensemble du Sénat congolais a apporté, il y a quelque temps, une contribution

Le don des sénateurs / crédit photo adiac de 75 millions au fonds de solidarité mis en place par le président de la République pour contrer la propagation de ce virus dans le pays. « En dehors de cet apport collectif, nous nous sommes

demandé quel effort supplémentaire nous pourrions faire pour apporter notre aide aux personnes vulnérables. Nous avons donc pensé faire ce don. Nous ne pouvions pas aller directement auprès des populations parce que nos mandants sont les conseillers », a expliqué le sénateur Jean Felix Tchicaya. Les deux conseils départementaux se chargeront de distribuer les dons reçus aux bénéficiaires. Les mégaphones serviront à sensibiliser la population dans les différents quartiers de Pointe-Noire et les différentes sous-préfectures du Kouilou sur les mesures prises par le gouvernement pour contrer la propagation de la covid-19 et sur les mesures barrières », a indiqué le sénateur Victor Foudi.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

REVENDEICATIONS SOCIALES

La société pétrolière Schlumberger paralysée par une grève

Les agents de Schlumberger ont lancé, il y a quelques jours, un mouvement de grève à la suite des lettres de mise en chômage économique que la direction de la société leur a remises.



Quelques agents de la société, mécontents

Dégageant pour sa part les principales revendications qui ont occasionné le mécontentement des salariés de l'entreprise, Clèche Assianat, secrétaire général section syndicale Schlumberger, a expliqué que les agents de cette société étaient surpris de recevoir chacun des lettres de mise en chômage économique juste après la fin du confinement général de la population.

Selon ce dernier, cette procédure n'obéit pas à la réglementation du travail en vigueur en République du Congo et aux droits des travailleurs de la société. Pire encore selon l'orateur, les agents ont pu constater la diminution radicale de leurs salaires sans d'autres explications « Nous sommes dans un pays de droit, il y a des lois et des textes qui doivent être respectés à la fois par la société mais également par les travailleurs. Une société doit respecter les lois du pays dans lequel il s'est installé. La société Schlumberger ne peut

pas procéder à la mise en chômage économique de ses agents sans passer préalablement par l'inspection du travail. La société a rompu avec le dialogue et a procédé cependant d'agir unilatéralement en diminuant les salaires de ses agents qui sortent de la période de confinement. En plus de ce fait, certains agents de cette société envoyés pourtant en mission par la société dans d'autres pays ont aussi vu leur salaire divisé de moitié suivi ainsi de la suppression de certains avantages et primes de ces derniers, c'est regrettable », s'est-il indigné.

Poursuivant son propos, Clèche Assianat a signifié que, conscient du contexte de la crise économique et celle de la crise sanitaire marquée par la pandémie du coronavirus, l'ensemble des travailleurs de schlumberger reste ouvert aux négociations avec la direction de l'entreprise en tenant compte des lois et règlements du travail en vigueur au Congo.

Séverin Ibara

DROITS DES CONSOMMATEURS

Jean-Claude Mabiala réagit à la facturation mensuelle d'E²C

Après le confinement, la société E²C a commencé à distribuer les quittances du mois de mars à ses clients. Jean-Claude Mabiala, président de l'Association de défense des droits des consommateurs du Congo (ADDCC) fustige cette façon de faire, en désaccord avec le contrat bimestriel liant le consommateur à la société d'électricité.

Durant tout le confinement, E²C a abattu un travail digne d'éloge puisque les perturbations en fourniture d'électricité ont été moindres, a dit Jean-Claude Mabiala. « Pendant cette période, on a pas tellement connu de perturbations dans la fourniture de l'électricité et l'on a pas non plus vu les agents procéder aux coupures d'électricité. Les directives édictées par le gouvernement ont été bien respectées. Seulement, nous ne sommes pas d'accord sur leur façon de faire, puisqu'ils sont en train de distribuer les factures du mois de mars. En effet, pour les villes de Brazzaville et Pointe-Noire, la facturation a toujours été bimestrielle par contre dans l'Interland, elle est mensuelle », s'est-il plaint.

Avec cette facturation mensuelle imposée à tous, l'ADDCC se demande sur quelles bases E²C a calculé le montant à facturer, surtout que les consommateurs ont déjà soldé les mois de janvier et février. Pour elle, si l'on prend la gratuité de l'électricité décidée par le gouvernement pendant la durée du confinement d'avril à mai, logiquement on ne devrait payer l'électricité qu'après cette période. E²C est tenue à nous clarifier cette situation qui manifestement sème le flou dans la conscience des consommateurs. Une autre question à éclaircir,



Le président Jean-Claude Mabiala Crédit photo Adiac

c'est le cas des clients qui sont au régime du forfait qui payent ici à Pointe-Noire 36 241 frs tous les deux mois. Avec cette facturation fractionnée, vont-ils seulement payer la moitié de cette somme, soit 18 210 frs ? Les explications s'imposent également, a-t-il ajouté.

Pour Jean-Claude Mabiala, les consommateurs sont disposés à payer le mois de mars puisqu'ils ont consommé l'électricité. Aux consommateurs, Jean-Claude Mabiala demande à tous d'être attentifs, éveillés et vigilants et surtout de relever l'index de leur

consommation. Ce n'est que par ce moyen qu'ils pourront faire une réclamation judiciaire le cas échéant. Selon Jean-Claude Mabiala, le fait de ne facturer que les ménages n'arrange pas les autres consommateurs qui utilisent l'électricité et qui, pendant cette période de confinement, sont restés sans revenus pour cause d'arrêt de leurs activités. Comment payeront-ils toutes ces factures puisqu'ils étaient inactifs. Voilà autant de questions qui méritent des réponses claires et simples, a conclu Jean-Claude Mabiala.

Hervé Brice Mampouya

ARTISTE EN DÉTRESSE

Le musicien Samba Dio reçoit une aide de 400.000 Fcfa

Suite au SOS qu'il a lancé récemment à l'endroit de quiconque, l'artiste musicien Samba Dio, hospitalisé au Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B) depuis un moment, a reçu, le week-end dernier, une enveloppe de quatre-cent mille Francs CFA, de la part du président des notaires de Brazzaville, Richard Ossa.

Alité au CHU-B depuis un moment, l'état de santé de l'artiste musicien Samba Dio est encore préoccupant. Il est en manque d'argent pour prendre des soins appropriés. Face à cette difficulté, il a lancé récemment un cri de détresse à toute personne de bonne foi, pour lui apporter une assistance financière en vue de subvenir aux multiples besoins de santé. C'est à ce titre que Richard Ossa est allé à son chevet en lui apportant une enveloppe de quatre-cent mille francs CFA. « Il y a quelques jours, vous aviez lancé, un SOS à l'endroit de tous ceux qui sont animés de bonne foi, pour te porter assistance dans la dure épreuve que vous su-

bissez aujourd'hui ici au CHU. Cela m'a touché et tant que frère, j'ai réuni ces quatre cent mille francs pour vous secourir. Dans votre métier, vous avez été un personnage important dans ma vie, car à une certaine époque, votre musique a été pour moi un remède aux maux dont je souffrais », soulignait Richard Ossa au musicien en détresse.

Totalement amortit et incapable de se lever de son lit d'hôpital, le musicien Samba-Dio n'a pas pu s'exprimer. En larmes, il a simplement tendu sa main pour recevoir la somme, remerciant simplement son bienfaiteur à de-



Richard Ossa s'adressant l'artiste musicien alitéPhoto Adiac

mi-mots : « Merci mon frère, que Dieu vous bénisse », a-t-il

dit. Pour susciter la compassion de tous envers cet artiste

en danger, l'homme d'affaires a invité les autres Congolais épris d'amour, surtout ses collègues musiciens, à emboîter le pas afin que la vie de cette icône de la musique congolaise soit sauvée.

Rappelons que Richard Ossa, hormis son statut de président des notaires de Brazzaville, est un homme d'affaires. Il œuvre régulièrement dans les actions de bienfaisance à l'égard des personnes démunies et mène des actions publiques au profit des Congolais. Depuis quatre ans, il cure, à ses propres frais, la rivière Tsiémé, au niveau du pont de Mikalou, dans le 6^e arrondissement, sur une distance de plus de 500m.

Firmin Oyé

VIENT DE PARAÎTRE

« Paris et Londres, mes deux amours », de M'Bemba-Ndoumba Gaston

Changement de style, changement de maison d'édition : l'essayiste Franco-congolais publie un roman d'amour interracial, paru aux éditions Langlois Cécile.

Dans son nouvel ouvrage, M'Bemba-Ndoumba Gaston a imaginé son histoire, entre autres, à partir du mariage entre Harry et Meghan. S'inspirant de Meghan, il place Julia, personnage du roman, dans une posture où elle s'amourache du narrateur avec lequel elle aura d'intenses rapports sexuels.

Dans un coq-à-l'âne qui donne une autre dimension au roman congolais, l'auteur plonge le lecteur dans un récit multidimensionnel. Il y découvre la France contemporaine dont certaines habitudes paraissent étranges aux Britanniques, ceux-ci manifestant une curiosité face au mariage du prince Harry avec l'Afro Américaine...

Deux villes : Paris et Londres, dans lesquelles l'auteur déroule son récit qui apparaît comme un univers où l'actualité et l'histoire se disputent la place. Ces deux



villes mettent en exergue le président Macron avec ses Gilets jaunes et le mariage du prince Harry avec Meghan, ainsi que l'attente de la naissance future de leur enfant.

Se révèle également dans ce roman, à travers le récit de la mère de Meghan, l'histoire des Afro-Américains des siècles pas-

sés sous l'emprise de l'esclavage. Mais cette histoire est aussi accouplée à celle du Royaume du Kongo dans laquelle l'auteur puise quelques réminiscences qui viennent réveiller la chanson moderne d'aujourd'hui.

Paris et Londres, mes deux Amours, un ouvrage à lire pour découvrir une autre façon d'écrire le roman où le narrateur s'auto-présente tout en interpellant un autre personnage.

Gaston M'Bemba-Ndoumba est essayiste, avec moult ouvrages à thématiques diverses à son compte, comme La dépigmentation de la peau chez les Noirs, La sorcellerie, La musique et l'expression française en Afrique. Il a réalisé de nombreuses enquêtes de la recherche en Afrique et en France pour la mise en œuvre de ses ouvrages. Il travaille pour la mairie de Paris.

Marie Alfred Ngoma

FOOTBALL

Bruce Abdoulaye nouvel entraîneur du Tarbes Pyrénées

Nommé le 18 mai, Bruce Abdoulaye officiera sur le banc de Tarbes la saison prochaine. Le club des Hautes-Pyrénées évolue en Régionale 1 (6^e division)

Après deux descentes consécutives (en 2017-2018 puis 2018-2019), Tarbes n'était que 8^e sur 12, en mars dernier, lors de l'interruption de la saison par la pandémie du Coronavirus.

Pour retrouver le niveau national (CFA et CFA 2) où il évoluait depuis 2006, le club a décidé de confier sa destinée au technicien congolais, âgé de 38 ans : « L'ob-



jectif est de jouer les premiers rôles en Régional 1, voire de remonter en National 3. Je ferais jouer la meilleure équipe possible. »

A la baguette à Louhans-Cuisieux (CFA 2 en 2017-2018) puis en Centrafrique depuis mai 2019 (A, A' et U23), l'ancien défenseur international sera assisté par Stéphane Pahu, qui officiait en tant qu'entraîneur principal la saison dernière.

Rappelons que les Congolais Archi Fataki (2010-2012) puis Juvrel Loumingou (2016-2017) ont évolué à Tarbes.

Camille Delourme

Droit de réponse de l'Ambassadeur de Russie suite à l'article

« La folie des grandeurs »

Tout d'abord je n'ai qu'à me solidariser avec la quasi-totalité des propos de M. Jean-Paul Pigasse, qui parle de la folie des affrontements économiques, diplomatiques et autres des grandes puissances, qui sans doute feraient mieux de se pencher sur les problèmes du développement, du climat, de l'écologie dans leur dimension globale. Pire, une nouvelle course aux armements ruineuse menace de détourner et gaspiller des fonds qui pourraient être utilisés pour le bien du monde entier. Toutefois, j'ai profité de mon droit de réponse vu que la Russie a été citée parmi les puissances qui auraient leur part de responsabilité dans cette situation déplorable.

J'insiste sur le fait que ce n'est pas du tout la Russie qui est à l'origine de la dérégulation actuelle des relations internationales. Et il est difficile de trouver un autre pays qui aurait déployé autant d'efforts pour la stabilité et la sécurité globale. Malheureusement ces dernières années les résultats d'un immense travail qui a permis de mettre fin à la course aux armements vers la fin du XX^e siècle – les éléments de base qui constituaient le fondement de l'équilibre stratégique et de confiance entre la Russie et les Etats-Unis – ont été détruits l'un après l'autre. En 2002 les Etats-Unis ont quitté le Traité sur les systèmes de défense antimissile qui depuis 1972 constituait une pierre angulaire de la sécurité internationale. Tout récemment ils ont détruit le Traité sur les missiles de courte et moyenne portée. Actuellement Washington est en train de quitter le Traité sur le ciel ouvert – un acte important sur les mesures de vérification. Parmi nos préoccupations : le refus de nos partenaires de ratifier le Traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires et de renoncer à l'idée de militariser l'espace, la destruction du système de contrôle sur les armements, la violation des traités sur la non-prolifération des armes nucléaires, le rapprochement de l'infrastructure militaire de l'OTAN vers nos frontières, l'emploi illégitime de l'instrument des sanctions économiques et j'en passe.

Ces dernières décennies la Russie a fait pas mal d'efforts pour relancer avec nos partenaires un dialogue sur la stabilité stratégique. Le seul résultat qu'on a pu obtenir est la signature en 2010 de la troisième édition du Traité sur la réduction des armes stratégiques dont la période d'action touche bientôt à sa fin. Moscou préconise toujours la voie du dialogue. Mais le contexte international reste préoccupant. Dans ces conditions la Russie est obligée de prendre des mesures pour maintenir son potentiel militaire dissuasif. Loin de menacer quelqu'un, ce dernier constitue une garantie de maintien de l'équilibre stratégique – facteur essentiel de la sécurité internationale.

Il serait approprié de citer les propos du ministre des Affaires étrangères de la Russie Sergei Lavrov lors de la Conférence sur le désarmement à Genève le 25 février 2020 : « La cause principale des tendances destructives de nos jours est l'égoïsme égoïste et la volonté de dominer le monde, d'imposer à la communauté internationale de « nouvelles règles » nuisant les intérêts des autres et le droit international. »

Quant à la Russie, elle n'a jamais eu une ambition douteuse de supériorité. En défendant nos intérêts légitimes nous respectons ceux des autres nations. Cela nous permet de construire sur un pied d'égalité de bonnes relations avec la grande majorité des pays de notre Planète qui est petite et fragile.

Guéorgui Tchepik
Ambassadeur de la Fédération de Russie